



La mobilité

Au service des Outre-mer

LADOM

L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité

L'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) est une agence d'Etat au service des originaires et résidents des collectivités d'outre-mer. LADOM a pour mission première la formation et l'insertion professionnelle de ces publics au travers de parcours en mobilité. Le dispositif s'adresse à toute personne âgée de plus de 18 ans désireuse de réaliser son projet professionnel sous réserve de satisfaire aux critères d'éligibilité.

Dans le cadre de la LODEOM (loi du 27 mai 2009) LADOM a vu son périmètre élargi à la gestion des dispositifs de « continuité territoriale » qui, outre la formation professionnelle en mobilité, intègre le Passeport Mobilité-Etudes et l'Aide à la Continuité Territoriale.



UNE FORMATION, UN MÉTIER, UN EMPLOI...

La stratégie de LADOM, est d'élaborer des offres de parcours qui répondent aux besoins actuels et à venir des entreprises en termes d'emplois et de métiers émergents aussi bien en outre-mer que dans l'hexagone. L'orientation du candidat tenant compte des compétences et des motivations requises pour les métiers identifiés, sur la base d'un plan de formation adapté à chaque situation.

UNE AIDE AU RECRUTEMENT

En lien avec les acteurs de l'emploi et de la formation, LADOM identifie les profils et met en place une présélection, en s'appuyant sur des outils et des moyens tant en interne qu'en externe pour conforter son diagnostic. Les candidats présélectionnés rencontreront les employeurs lors de leurs venues dans l'hexagone pour le suivi d'un module préparatoire à l'emploi.

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Pour répondre aux besoins spécifiques d'un métier ou d'une entreprise, LADOM élabore et coordonne, selon un cahier des charges, des programmes de formation personnalisés et adaptés à l'offre, qu'il s'agisse de préparations sectorielles, de formations qualifiantes, ou de modules préparatoires...

UN PARCOURS SÉCURISÉ

De la prise en charge du candidat au départ de son territoire d'origine et tout au long de son parcours en mobilité, LADOM coordonne les différentes étapes, de la formation à la sélection, pour sécuriser au mieux le parcours et répondre aux exigences de l'employeur.

UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Billet d'avion : Prise en charge d'un aller/retour (au début et au terme de la mobilité)
Prime d'installation : Montant maximum de 800€
Complément de ressources : versement d'une allocation complémentaire de mobilité (ACM)
Hébergement : La délégation d'accueil assure la recherche et la réservation du logement. Le loyer est à la charge du bénéficiaire.

NOS MOYENS

LADOM s'appuie sur un réseau interactif de 14 délégations régionales :

5 délégations en outre-mer qui mobilisent, conseillent, orientent les candidats, puis mettent en œuvre le parcours en mobilité,
9 délégations en métropole qui prennent le relais, accueillent, guident et accompagnent tout au long de leur parcours les candidats arrivés sur le territoire métropolitain.

Chaque délégation de Ladom, développe son propre réseau régional auprès des collectivités, des institutions, du SPE, des organismes de formation, des OPCA, d'entreprises et impulse la stratégie mise en place par l'Agence.

Les délégations régionales sont des points d'ancrage pour les ultramarins engagés dans un parcours en mobilité. Des conseillers sont à leur écoute et œuvrent pour favoriser leur réussite et leur insertion professionnelle.

LADOM engage des partenariats opérationnels avec les entreprises, les organisations, les OPCA, en mettant en œuvre des mesures personnalisées qui permettent de sélectionner, professionnaliser, qualifier ses publics avec pour finalité l'emploi durable.



L'AGENCE DE L'OUTRE-MER POUR LA MOBILITÉ



Un dispositif de prise en charge financière et d'accompagnement de parcours de formation en mobilité, qui s'adresse à des demandeurs d'emploi de plus de 18 ans dont le projet professionnel est bien défini et dont l'objectif est l'emploi durable.

L'enjeu pour LADOM est de mettre en place des dispositifs qui permettent aux candidats ultramarins d'avoir accès aux offres sans être pénalisés par les contraintes géographiques, dans un souci d'égalité des chances.

Chaque année, environ 8 000 stagiaires bénéficient de ce dispositif.



Une aide au voyage pour la métropole, sous forme de bon de réduction, qui s'adresse à tout un chacun, sous conditions de ressources. Ce dispositif vise à préserver les liens familiaux entre les Ultramarins, mais aussi à promouvoir les relations culturelles et économiques entre l'outre-mer et la métropole.

Chaque année, plus de 120 000 ultramarins bénéficient de cette aide.



Une aide au voyage pour la métropole qui finance tout ou partie du billet d'avion (50%) et qui s'adresse aux étudiants qui ne peuvent accomplir leur cycle universitaire sur leur territoire, soit en raison de l'inexistence de la filière, soit en raison de la saturation de la spécialité.

Chaque année, environ 12 000 étudiants rejoignent la métropole grâce à cette aide.



NOS DÉLÉGATIONS



DÉLÉGATIONS EN MÉTROPOLE

LADOM ILE DE FRANCE

27, rue Oudinot
CS 40772
75345 PARIS Cedex 07
Tél. : 01 53 69 25 25
Fax. : 01 53 69 29 67

LADOM NORD

Nord pas de Calais
Picardie
Zone du Pré Catalan
4, rue Edouard Delesalle
59110 LA MADELEINE
Tél. : 03 28 04 05 05
Fax. : 03 28 04 05 06

LADOM NORD-EST

Alsace / Champagne-Ardenne
Lorraine
Franche-Comté
140 Logelbach
68200 COLMAR
Tél. : 03 89 80 41 60
Fax. : 03 89 30 49 23

LADOM EST

Rhône-Alpes / Auvergne
Bourgogne
Préfecture du Rhône
106, rue Pierre Corneille
69419 LYON Cedex 03
Tél. : 04 72 61 42 50
Fax. : 04 72 61 42 01

LADOM SUD-EST

PACA
Languedoc-Roussillon
Corse
18, rue Stanislas Torrents
13006 MARSEILLE
Tél. : 04 91 15 74 20
Fax. : 04 91 54 29 15

LADOM SUD-OUEST

Aquitaine
84, cours du Maréchal Juin
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 56 99 58 58
Fax. : 05 56 99 58 59
Midi-Pyrénées
76, rue de la Colombette
31000 TOULOUSE
Tél. : 05 61 62 31 17
Fax. : 05 61 99 62 82

LADOM CENTRE

Centre
6, bis quai de la Madeleine
45000 ORLEANS
Tél. : 02 38 72 18 00
Fax. : 02 38 72 64 15
Limousin
30, rue Cruveilhier
CS 51702
87000 LIMOGES
Tél. : 05 55 77 33 76
Fax. : 05 55 79 76 06

LADOM OUEST

Bretagne / Pays de la Loire
Poitou Charentes
1, rue du Roi Albert
44000 NANTES
Tél. : 02 40 47 45 21
Fax. : 02 40 47 36 98

LADOM NORD-OUEST

Basse Normandie
Haute Normandie
11, rue de l'Avalasse
76000 ROUEN
Tél. : 02 35 70 66 50
Fax. : 02 35 07 51 82



DÉLÉGATIONS EN OUTRE-MER

GUADELOUPE

39 rue Ferdinand Forest
Immeuble Orlando ZI de Jarry
97122 BAIE-MAHAULT
Tél. : 0590 25 31 00
Fax : 0590 23 36 00

MARTINIQUE

3 rue Victor Hugo
97202 FORT DE FRANCE
Tél. : 0596 71 67 83
Fax : 0596 60 49 47

GUYANE

52, rue du Docteur Barrat
BP 5007
97305 CAYENNE
Tél. : 0594 30 29 29
Fax : 0594 30 06 94

MAYOTTE

Ancienne place du marché
97600 MAMOUDZOU
Tél. : 0269 61 51 28
Fax : 0269 61 51 31

RÉUNION

Délégation Saint-Denis
Immeuble Quartz
216 bd Jean-Jaurès
CS 91054
97490 SAINTE CLOTILDE
Tél. : 0262 90 13 00
Fax : 0262 20 00 69
Antenne de Saint-Pierre
5, rue Rodier
97410 SAINT PIERRE
Tél. : 0262 35 84 10
Fax : 0262 96 47 35



Avec le soutien du Fonds social européen

